

106/208

Procès Verbaux



Commission de l'Instruction publique

mandat Cordonnier (provisoire 1944/1945)

COMMISSION de l'INSTRUCTION PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 1er Décembre 1944



Messieurs les membres de la commission de l'Instruction Publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 1er Décembre 1944 à 18 h.30 sous la présidence de M. PORTEMONT, Conseiller municipal délégué.

Etaient présents : M.M. PORTEMONT, Conseiller Municipal délégué,
Mme DANIEL,
M.M. BROUX, Conseiller Municipal délégué,
BOGAERT,
DOYENNETTE,
LECOMTE,
MILLEVILLE, Conseillers Municipaux.



M. VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division.

1°- DEMANDE DE BOURSE - Mlle Jacqueline SPROITTE - Elève de l'Ecole TILLIER BROYANT

Avis défavorable. Il sera conseillé à l'intéressée de se faire inscrire à l'Ecole Valentine Labbé.

2°- ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES - TRAVAUX DE NETTOYAGE - PROPOSITION DE CONSTITUTION d'UNE EQUIPE MOBILE DE NETTOYAGE ET d'une SURVEILLANTE GENERALE

La Commission émet l'avis qu'il faut attendre le rapport que M. l'Inspecteur primaire doit établir sur cette question et invite le Chef de la 4ème Division à faire visiter par un de ses agents les écoles dont l'entretien est vraiment défectueux, signalées par M. le Docteur DEFAUX.

3°- CONSERVATOIRE NATIONAL DE PARIS - DEMANDES DE PRET d'HONNEUR - ANNEE SCOLAIRE 1944/1945.

Avis favorable à l'octroi d'un prêt d'honneur de 14.000 frs.

- a) à Melle Marcelle RIEU, 7 Square Morisson - Lille - Renouvellement
- b) à M. Henri HUVENNE, 158 rue Verhaeren, Lille - 1ère demande.

4°- ECOLES PUBLIQUES - LIVRES CLASSIQUES ET DE BIBLIOTHEQUES - LIVRES DE PRIX - ADJUDICATION - CAHIER DES CHARGES - ANNEE 1945

Avis favorable

5°- PERSONNEL ENSEIGNANT - DEMANDE DE RETABLISSEMENT DES INDEMNITES MUNICIPALES

La Commission estime qu'il y a lieu de rétablir les différentes indemnités municipales, allouées au personnel enseignant avec effet rétroactif dans la mesure la plus large possible avec coefficient 3.

6°- INSTITUTION DES SOURDES MUETTES ET AVEUGLES - 131 - rue Royale - DEMANDE DE BOURSE - NOE Christiane

Renvoyée à la préfecture pour prise en charge par le département.

.....

7°- BIBLIOTHEQUE DE PRET - INDEMNITE AUX REGISSEURS - DEMANDE DE RELEVEMENT

Avis favorable à l'attribution d'une indemnité de 4.800 frs au lieu de 2.400 frs.

En fin de séance, M. PORTEMONT, Président, porte à la connaissance des membres de la Commission d'une réponse à la lettre qu'il avait adressée à M. le Maire en vue de l'entretenir de différents problèmes d'ordre scolaire.

Après examen de ces questions, la Commission donne un avis favorable :

- 1°- au rétablissement des cours d'adultes et extension aux jeunes filles;
- 2°- au rétablissement de l'indemnité de logement avec effet rétroactif en faveur des instituteurs révoqués ou illégaux;
- 3°- au rétablissement de l'indemnité de départ au personnel enseignant, proportionnelle au nombre d'années d'enseignement à Lille;
- 4°- à l'étude et au remaniement du projet d'électrification des bâtiments scolaires qui avait figuré au programme des grands travaux avant la guerre, en vue d'une exécution rapide dès que le matériel indispensable pourra être mis à notre disposition;
- 5°- à la réouverture de l'Ecole de plein air où seront admis les enfants anormaux en deux catégories: déficients physiques et déficients intellectuels;
- 6°- à l'augmentation du nombre de moniteurs d'Education Physique.

Enfin avant de se séparer la Commission exprime avec insistance le vœu que les écoles primaires publiques reprennent l'horaire normal d'avant-guerre, c'est à dire trois heures de classe le matin et trois heures l'après-midi soit par exemple de 9 h. à midi et de 14 h à 17 h. Tout en reconnaissant, mais regrettant, que l'horaire réduit actuel a dû être appliqué en raison du manque de charbon, elle est forcée de constater que

- 1°- les écoles privées fonctionnent normalement;
- 2°- les élèves des écoles publiques sont livrés à eux-mêmes une grande partie de la journée;
- 3°- le recrutement des écoles privées se trouve de ce fait notamment favorisé.

Séance levée à 20 heures.

Le Président,

PORTEMONT.

Le Secrétaire,

VANDENHENDE.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 9 MARS 1945

Messieurs les membres de la Commission de l'Instruction Publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville; Cabinet de M. VANDENHENDE, le vendredi 9 Mars 1945, à 18 h. 30, sous la présidence de M. BROUX, Conseiller municipal délégué.

Etaient présents: M. BROUX, Conseiller Municipal délégué
Mme DANEL
M.M. BOGAERT et DOYENNETTE, Conseillers Municipaux

Excusé : M. PORTEMONT

Absents : M.M. LECOMTE et MILLEVILLE, Conseillers Municipaux

M. VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division, assistait à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté après observation de M. DOYENNETTE qui insiste pour que des mesures sérieuses soient prises en vue d'assurer la fréquentation scolaire. En effet, trop d'enfants circulent encore en ville offrant en vente aux passants, soit du tabac, soit des allumettes, ou d'autres objets ou denrées.

I° Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'O.P.- Procès-verbal de la réunion du 4 Janvier 1945

La Commission, en prenant acte des travaux qui lui sont soumis, exprime le voeu que les dépenses de fonctionnement de l'Office soient prises en charge par le Département et l'Etat.

II° Ecoles Publiques payantes - Proposition de rétablissement

Avis favorable :

I°- au rétablissement

2°- à l'application du coefficient 3 au montant : a) de la rétribution mensuelle à exiger des parents; b) de l'indemnité à allouer au personnel enseignant

3°- à la création d'écoles payantes dans les quartiers St Michel et St Maurice

4°- à une réglementation identique de chaque école payante.

Au surplus, la Commission estime que l'Administration Municipale doit recevoir tous éléments d'information quant au fonctionnement des cours spéciaux dès qu'ils seront rétablis.

Avant de se séparer, sur la proposition de M. BROUX, président, les membres de la Commission émettent le voeu que le service de nettoyage des écoles conformément à l'avis exprimé par M. le Dr DEFAUX, conseiller municipal délégué à l'hygiène, soit pris en charge par la 5ème division dont le service d'inspection est à même de se rendre compte de l'état de propreté ou de malpropreté dans lequel peuvent se trouver les établissements scolaires.

Séance levée à 19 h. 30.

Le Président,

BROUX.

Le Secrétaire,

VANDENHENDE.

